



**PROT O C O L E**

\*\*\*\*\*

**Assemblée primaire  
du 10 décembre 2012**

Ouverture : 20 H 00, à l'auditorium du centre scolaire de Moréchon

Présidée par : M. Michel Dubuis, Président

Présents : - le conseil communal au complet  
- la secrétaire communale  
- quelques 55 citoyennes et citoyens

M. le Président tient à remercier l'auditoire qui a répondu présent à cette assemblée primaire malgré les conditions atmosphériques très défavorables.

Cette assemblée a été convoquée par le biais du bulletin officiel et du pilier public dans le délai légal des 20 jours.

Avant de passer à l'ordre du jour, M. le Président propose de nommer MM. Jean-Claude Reynard et Jean-Bernard Héritier comme scrutateurs de ces assemblées. La proposition ne soulevant aucune remarque, elle est considérée comme acceptée.

M. le Président donne lecture de l'ordre du jour qui a été publié avec la convocation des assemblées de ce soir, soit :

---

<b>TABLE DES MATIERES</b>
---------------------------

---

<b>1. Procès-verbal de la dernière assemblée</b>	<b>3</b>
<b>2. Présentation du budget 2013 de la Municipalité</b>	<b>3</b>
<b>3. Questions sur le budget 2013 de la Municipalité</b>	<b>4</b>
3.1 <i>M. Pascal Bridy, député</i>	4
<b>4. Approbation – modifications partielles du PAZ et du RCC – périmètre du glacier de Tsanfleuron et de sa marge pro-glaciaire</b>	<b>4</b>
<b>5. Divers</b>	<b>5</b>
5.1 <i>M. Mathieu Luyet, St-Germain</i>	5
<b>1. Procès-verbal de la dernière assemblée</b>	<b>5</b>
<b>2. Présentation du budget 2013 de la Bourgeoisie</b>	<b>5</b>
2.1 <i>Récapitulation des charges et des revenus du compte de fonctionnement</i>	5
2.2 <i>Récapitulation des dépenses et des recettes du compte des investissements</i>	5
<b>3. Divers</b>	<b>6</b>
3.1 <i>M. Albin Héritier, Granois</i>	6
3.2 <i>M. Albert Dumoulin, St-Germain</i>	6

## ORDRE DU JOUR

### Assemblée primaire

1. Procès-verbal de la dernière assemblée
2. Présentation du budget 2013 de la Municipalité
3. Approbation du budget 2013 de la Municipalité et la présentation du plan quadriennal 2013-2016
4. Approbation – modifications partielles du PAZ et du RCC – périmètre du glacier de Tsanfleuron et de sa marge pro-glaciaire
5. Divers

### Assemblée bourgeoisiale

1. Procès-verbal de la dernière assemblée
2. Présentation du budget 2013 de la Bourgeoisie
3. Approbation du budget 2013 de la Bourgeoisie
4. Divers

La parole n'étant pas demandée, M. le Président déclare l'Assemblée primaire habilitée à prendre les décisions découlant de l'ordre du jour soumis et accepté.

En préambule, il excuse l'absence de M. Bruno Perroud, suppléant-député et du service des travaux publics, occupé à déneiger les routes, à qui va toute notre reconnaissance.

## **L'assemblée primaire**

### **1. Procès-verbal de la dernière assemblée**

Le procès-verbal de l'assemblée primaire du 4 juin dernier est accepté tel que publié sur le site internet de la Commune.

Comme décidé le 28 novembre 2011, les procès-verbaux des assemblées primaire et bourgeoisiale ne sont désormais plus lus par la secrétaire communale mais uniquement publiés sur le site de la Commune.

### **2. Présentation du budget 2013 de la Municipalité**

M. le Président passe la parole à M. Vincent Reynard, vice-président et responsable de la commission des finances pour la présentation du budget 2013.

Ce budget a été examiné par la commission des finances et accepté par le Conseil communal, le 30 octobre dernier.

M. le Vice-Président commente le budget 2013 de la Municipalité, en apportant les précisions nécessaires pour les rubriques où les montants diffèrent quelque peu, au regard du budget 2012.

Pour éviter une avalanche de chiffres, la présentation avec les commentaires de M. le Vice-Président est limitée aux niveaux 2 et 3 de l'arborescence du plan comptable harmonisé. Tant pour le fonctionnement que pour les investissements, des tableaux globaux et par rubriques comparent les charges et revenus, dépenses et recettes des budgets 2012 et 2013 et des comptes de l'année 2011.

*Les récapitulatifs des comptes municipaux s'établissent comme suit :*

*Pour les comptes de fonctionnement :*

<i>le total des charges se monte à</i>	<i>CHF</i>	<i>27'381'999.00</i>
<i>le total des revenus se monte à</i>	<i>CHF</i>	<i>27'890'154.00</i>
<i>excédent des revenus</i>	<i>CHF</i>	<i>508'155.00</i>

*Pour les comptes d'investissement :*

<i>le total des dépenses se monte à</i>	<i>CHF</i>	<i>10'284'000.00</i>
<i>le total des recettes se monte à</i>	<i>CHF</i>	<i>1'345'000.00</i>
<i>investissements nets</i>	<i>CHF</i>	<i>8'939'000.00</i>
<i>marge d'autofinancement</i>	<i>CHF</i>	<i>5'446'154.00</i>
<i>soit une insuffisance de financement de</i>	<i>CHF</i>	<i>3'492'846.00</i>

M. le Vice-Président précise que la Commune devra souscrire à un emprunt pour faire face à cette insuffisance de ressources.

M. Reynard enchaîne en présentant le plan quadriennal 2013-2016, feuille de route de l'autorité, qui sera approfondi par le Conseil communal de la prochaine législature.

Des efforts de rationalisation et une maîtrise des charges seront nécessaires au vu des investissements à réaliser.

Il informe l'assemblée qu'il reste à disposition pour d'éventuelles questions.

M. le Président remercie M. le Vice-Président pour la présentation du budget 2013.

### **3. Questions sur le budget 2013 de la Municipalité**

#### **Intervention d'un citoyen :**

#### **3.1 M. Pascal Bridy, député**

*M. Bridy revient sur l'information donnée dans la présentation du budget annonçant une augmentation des recettes par la correction des taxes.*

La Commune est tenue d'introduire le principe du pollueur-payeur, un arrêté fédéral exige de gérer les déchets de manière écologique, mais aussi économique. Notre Commune encaisse actuellement des taxes forfaitaires ce qui est contraire au principe du pollueur-payeur. De plus, les taxes encaissées doivent couvrir les frais générés ce qui n'est actuellement pas le cas pour la gestion des déchets.

L'introduction du principe de causalité réduira le volume des déchets incinérés, ceux dont l'élimination est de loin la plus coûteuse.

L'assemblée primaire sera appelée, lors d'une prochaine séance, à adopter de nouvelles taxes qui seront appliquées, entre autres, pour l'élimination des déchets.

La charge communale sera ainsi diminuée mais d'autres alternatives seront trouvées pour ne pas trop alourdir les particuliers.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président rappelle l'obligation de l'assemblée primaire de décider du budget et propose de passer au vote.

A l'unanimité, l'assemblée primaire approuve, à main levée, le budget 2013 de la Municipalité.

M. le Président remercie l'Assemblée de la confiance témoignée à l'exécutif communal en acceptant le budget tel que proposé.

### **4. Approbation – modifications partielles du PAZ et du RCC – périmètre du glacier de Tsanfleuron et de sa marge pro-glaciaire**

Cet objet est la dernière intervention à l'assemblée primaire de M. Grégoire Luyet, en tant que conseiller communal.

M. Luyet rappelle l'historique de ce PAD. Cette zone d'activités sportives, destinée au domaine skiable, est la dernière zone qui n'a pas été homologuée suite à la révision du PAZ en 1997.

Le site de Tsanfleuron doit être préservé, pour éviter des dégâts irréversibles. L'idée est de protéger également les lapiés.

- Pour le secteur de protection du paysage d'importance communale :  
conserver l'ambiance, le caractère et les particularités morphologiques, géologiques et écologiques des paysages dans leur état actuel. Toute nouvelle construction est en principe interdite.
- Pour le secteur d'activités sportives :  
liberté des activités sportives, qui garantissent une parfaite salubrité du domaine, dispositif pour l'huile des véhicules - pas d'enneigement artificiel, ni d'extension du domaine (glacier de Zanfleuron)  
- pas de mouvement de terre.

La parole n'étant pas demandée, ces modifications partielles du PAZ et du RCC – périmètre du glacier de Tsanfleuron et de sa marge pro-glaciaire sont acceptées à l'unanimité par l'assemblée primaire.

## 5. Divers

### Intervention d'un citoyen :

#### 5.1 **M. Mathieu Luyet, St-Germain**

*M. Luyet s'interroge sur l'avancement du projet de l'AggloSion.*

Le projet AggloSion a été déposé en décembre 2011 auprès de la Confédération. La réponse quant à la recevabilité du projet est prévue d'ici la fin mai 2013.

Si des résultats sont déjà connus, une présentation sera faite lors de la prochaine assemblée primaire.

La parole n'étant plus demandée dans l'assemblée, M. le Président ouvre l'assemblée bourgeoise en demandant aux non-bourgeois de s'abstenir

# L'assemblée bourgeoise

## 1. Procès-verbal de la dernière assemblée

Le procès-verbal est accepté tel que rédigé et publié.

## 2. Présentation du budget 2013 de la Bourgeoisie

M. Vincent Reynard, vice-président, apporte les explications utiles et nécessaires. Les récapitulatifs des comptes bourgeoisiaux s'établissent comme suit :

### 2.1 **Récapitulatif des charges et des revenus du compte de fonctionnement**

Pour les comptes de fonctionnement

le total des charges se monte à	CHF	184'100.00
le total des revenus se monte à	CHF	106'000.00
excédent de charges	CH	<b>78'100.00</b>

### 2.2 **Récapitulatif des dépenses et des recettes du compte des investissements**

Pour les comptes de fonctionnement

le total des dépenses se monte à CHF 50'000.00

pas de recettes prévues

Cette dépense est destinée à l'amélioration des alpages.

Merci à M. Vincent Reynard, pour la présentation du budget.

La parole n'est pas demandée, M. le Président passe au vote pour l'approbation du budget 2013 de la Bourgeoisie.

L'Assemblée bourgeoisiale approuve, à main levée et à l'unanimité, le budget 2013 de la Bourgeoisie.

### **3. Divers**

#### **Interventions de bourgeois :**

##### **3.1 M. Albin Héritier, Granois**

*M. Héritier souhaite obtenir des informations sur la route de contournement.*

Le projet de la route de contournement a été présenté à la précédente assemblée primaire.

Cette route de contournement, étant classée cantonale, les décisions seront prises par l'Etat du Valais.

L'Etat du Valais a demandé une étude de circulation à travers les villages de Roumaz et de St-Germain, les résultats seront présentés au Conseil communal, dans sa séance du 21 décembre prochain.

Les propriétaires de terrains touchés par ce projet ont été contactés par l'Etat du Valais pour définir sur place les intentions de chacun.

##### **3.2 M. Albert Dumoulin, St-Germain**

*M. Dumoulin demande quand les consorts seront payés et de quelle manière, suite à l'achat par la Bourgeoisie des bâtiments d'alpages qui étaient la propriété de consortages.*

M. Grégoire Luyet, conseiller communal en charge de la Bourgeoisie, indique que l'acte a été signé en juin dernier. Un avis sera publié au bulletin officiel invitant les consorts à s'annoncer auprès de l'administration. Chacun devra signer un avis de remboursement. Après un délai pour le contrôle des pièces, les versements sont prévus pour l'été prochain.

La parole n'est plus demandée dans l'assemblée.

Avant de clore cette soirée, M. le Président souhaite à chacun de belles et heureuses fêtes de fin d'année et donne déjà rendez-vous pour les manifestations prévues en 2013, en commençant par les vœux du premier jour de l'an.

L'assemblée est levée à 21h00. Elle est suivie du verre de l'amitié et des fromages servis par notre huissier communal.

La Secrétaire